MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 B.P. 7021 Ouagadougou 03 Tél. : (226) 25-30-70-64/65

Fax: (226) 25-30-72-42



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 0 6 AOUT 2024

Communiqué n°2024- 126 /MESRI/SG/UJKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en deuxième année de la Licence Professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV) et de la Licence Professionnelle en Sélection et Conservation des Semences (LP/SELCOSE) de l'UFR Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT) au titre de l'année académique 2024-2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT), le recrutement de la 7ème promotion d'étudiants en licence professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV) et de la 9ème promotion d'étudiants en licence professionnelle en sélection et conservation des semences (LP/SELCOSE) au titre de l'année académique 2024-2025.

Le nombre de places disponibles par filière est réparti ainsi qu'il suit :

No	Intitulé de la filière	Nombre de places	
1	Licence professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV)		
2	Licence professionnelle en sélection et conservation des semences (LP/SELCOSE)	20	
	Total	40	

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les conditions de candidature sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- avoir validé le L1 (S1 et S2) en Sciences et Techniques ou être titulaire d'un DEUG ou d'un DUT en Sciences biologiques ou en sciences agronomiques.

2- DUREE DE LA FORMATION

La formation en Licence Professionnelle dure quatre semestres universitaires (L2 = S3 & S4; L3 = S5 & S6). Les cours sont répartis par unités d'enseignement (UE).

3- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université
 Joseph KI-ZERBO et mentionnant clairement l'intitulé de la licence sollicitée;
- un acte de naissance (original ou une copie certifiée conforme);
- un certificat de nationalité;
- un curriculum vitae dûment daté et signé par le candidat montrant clairement le parcours académique et/ou professionnel du candidat ;
- une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des diplômes universitaires ou attestations et des relevés de notes;

Pour les professionnels, joindre en plus :

- les photocopies des relevés de notes légalisés obtenus dans les formations professionnelles suivies;
- une autorisation de la hiérarchie pour suivre la formation.

4- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (https://www.campusfaso.bf/formations/candidature) du *1er au 31 août 2024 à 23H59 GMT*. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : https://www.campusfaso.bf dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à seize mille cinq cents (16 500) F CFA payables sur la plateforme campusfaso par Coris Money; Moov Money ou Orange Money.

Les résultats définitifs seront communiqués le **20 septembre 2024** au plus tard, par affichage à l'UFR/SVT.

Les cours commenceront le 01 octobre 2024 à 8h à l'UFR-SVT.

5- FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter de frais d'inscription et de formation répartis comme suit :

Statut	Ressortissants d'un pays de la zone UEMOA	Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	Frais d'inscription et de formation	Frais d'inscription et de formation
Inscription sous régime étudiant	16 500 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Inscription sous régime particulier	51 500 FCFA/an	250 000 FCFA/an

P/Le Président et par délégation, Le Vice-Président chargé des Enseignements et des Innovations pédagogiques

Dr Bernard ZOUMA

Maître de conférences
Officier de l'Ordre des Palmes académique to

Ampliation:

- Large diffusion